

**M.R.C. DU HAUT-RICHELIEU
RÉUNION DU COMITÉ ADMINISTRATIF
SÉANCE ORDINAIRE**

**MARDI
LE 6 SEPTEMBRE 2011**

Procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du Comité administratif (C.A.) de la Municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu, tenue à Saint-Jean-sur-Richelieu, au lieu ordinaire des séances, laquelle fut convoquée pour le mardi, sixième jour du mois de septembre deux mille onze, à neuf heures (9h00), séance à laquelle étaient présents:

Le préfet : M. Gilles Dolbec, maire de Saint-Jean-sur-Richelieu.

Les conseillers régionaux : M. Patrick Bonvouloir, préfet suppléant et maire de Sainte-Brigide-d'Iberville, M. Serges Lafrance, maire d'Henryville, M. Michel Surprenant, maire de Saint-Sébastien, et conformément à l'article 210.27 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale (L.R.Q., c. 0-9) Mme Christiane Marcoux, conseillère municipale de Saint-Jean-sur-Richelieu.

Également présentes : Mme Caroline Roberge, aménagiste, et Mme Joane Saulnier, directeur général et secrétaire-trésorier.

Les membres du Comité administratif formant quorum et siégeant sous la présidence du préfet, M. Gilles Dolbec.

9 h 00 **Ouverture de la séance**

Adoption de l'ordre du jour

1448-09-11 Sur proposition du conseiller régional Mme Christiane Marcoux, appuyée par le conseiller régional M. Michel Surprenant,

IL EST RÉSOLU:

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que proposé avec les modifications suivantes:

- 1 - Ajout du point 4.1 : Entente avec le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine pour l'obtention d'une aide financière de 150 000\$ sur 3 ans.
- 2 - Ajout du point 4.2 : Couverture de la rampe d'accès du siège social.
- 3- Le point VARIA demeure ouvert.

ADOPTÉE

Adoption du procès-verbal

1449-09-11 Sur proposition du conseiller régional M. Serges Lafrance, appuyée par le conseiller régional Mme Christiane Marcoux,

IL EST RÉSOLU:

QUE le procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du Comité administratif tenue le 5 juillet 2011 soit adopté dans sa forme et teneur.

ADOPTÉE

1.0 URBANISME

1.1 Schéma d'aménagement et de développement

1.1.1 Avis techniques

A) Municipalité de Lacolle

A.1 Règlement 2008-0085-21

Les membres du Comité administratif recommandent l'approbation du règlement 2008-0085-21 de la municipalité de Lacolle, le tout puisque aucune disposition dudit règlement ne vient à l'encontre des orientations et objectifs du schéma d'aménagement et de développement de même qu'aux dispositions du document complémentaire de la M.R.C.. Ce règlement crée une zone de consolidation adjacente au périmètre urbain (rue Bellerive).

A.2 Règlement 2008-0086-11

Les membres du Comité administratif recommandent l'approbation du règlement 2008-0086-11 de la municipalité de Lacolle, le tout puisque aucune disposition dudit règlement ne vient à l'encontre des orientations et objectifs du schéma d'aménagement et de développement de même qu'aux dispositions du document complémentaire de la M.R.C.. Ce règlement vise à établir les normes de lotissement pour la nouvelle zone établie par le règlement 2008-85-21.

A.3 Règlement 2008-0087-12

Les membres du Comité administratif recommandent l'approbation du règlement 2008-0087-12 de la municipalité de Lacolle, le tout puisque aucune disposition dudit règlement ne vient à l'encontre des orientations et objectifs du schéma d'aménagement et de développement de même qu'aux dispositions du document complémentaire de la M.R.C.. Ce règlement établit les conditions relatives à l'émission des permis de construction relativement à la zone créée par le règlement 2008-85-21.

1.1.2 Modifications

**A) Municipalité de Saint-Blaise-sur-Richelieu -
Modification du schéma d'aménagement et de développement**

Suite à la demande de modification du schéma d'aménagement et de développement de la municipalité de Saint-Blaise-sur-Richelieu en vue de créer une nouvelle zone de conservation relative au développement d'un vignoble sur le lot P-64, initiative suggérée par les représentants du MDDEP dans le cadre des échanges en vue de l'émission d'un certificat d'autorisation pour la réalisation du projet, les membres du Comité administratif demandent d'acheminer un accusé de réception de la demande de modification. Puisque cette dernière n'est pas essentielle à la réalisation du projet, le dossier suivant son cours auprès du MDDEP, le Comité administratif recommande d'analyser le dossier ultérieurement soit, dans le cadre de la révision du schéma d'aménagement.

1.1.3 Règlement de contrôle intérimaire

A) RCI - Implantation d'éoliennes

Les membres du Comité administratif recommandent qu'une séance de travail intervienne d'ici la fin octobre afin d'examiner l'ensemble des dispositions d'un règlement de contrôle intérimaire relatif à l'implantation d'éoliennes sur le territoire. Non seulement les dispositions relatives à l'évolution de la technologie des éoliennes seront intégrées mais également des normes visant la protection des milieux humides, la protection de la zone agricole, les distances à respecter des immeubles protégés, etc.. Une date sera fixée préalablement à la séance ordinaire de septembre.

1.1.4 Divers

A) Orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire vs CMM

Mme Roberge mentionne aux membres du Comité administratif que la Loi sur l'aménagement du territoire a été modifiée de sorte à obliger la CMM à présenter un plan métropolitain similaire à un schéma d'aménagement de M.R.C.. Également, les orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire ont été modifiées dernièrement de sorte à ce que les M.R.C. adjacentes à la CMM, dans le cadre d'une modification ou de la révision d'un schéma d'aménagement, s'harmonisent avec le plan métropolitain. Considérant qu'aucune consultation publique n'a été faite par le gouvernement du Québec quant aux modifications des orientations, les membres du Comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à soumettre au MAMROT que le Conseil de la M.R.C. n'est pas d'accord avec ce récent addenda.

B) Projet de parc éolien à Saint-Valentin - Rapport du BAPE

Les membres du Comité administratif prennent acte du dépôt du rapport du BAPE concernant le projet de parc éolien à Saint-Valentin, lequel recommande des modifications au projet présenté.

C) Inondations 2011

C.1 Projet de décret - Zone d'intervention spéciale (ZIS)

Faisant suite à l'adoption d'un projet de décret par le gouvernement du Québec le 19 août 2011, les membres du Comité administratif mandatent Mme Caroline Roberge pour présenter la proposition de la M.R.C. dans le cadre des assemblées publiques qui se tiendront les 7, 8 et 9 septembre prochain. En l'occurrence, les thèmes suivants seront abordés :

- 1) L'administration du décret doit être réalisée par les municipalités et non la M.R.C.;
- 2) Les droits acquis doivent être reconnus à l'immeuble et non au propriétaire domicilié;
- 3) Tous les immeubles doivent être visés sans distinction qu'ils soient saisonniers ou permanents;
- 4) La concrétisation des plans de gestion permettant de nouvelles constructions doit demeurer;
- 5) Le décret ne doit pas s'appliquer à long terme.

C.2 Commission mixte internationale - Rivière Richelieu

Les membres du Comité administratif recommandent l'adoption d'une résolution visant à demander à la Commission mixte internationale d'actualiser l'étude concernant la régularisation de la Rivière Richelieu et du lac Champlain déposée en 1981.

1.2 Développement économique

1.2.1 Fondation Santé Richelieu/Rouville - Rencontre

Les membres du Comité administratif réservent une période de 15 minutes aux représentants de la Fondation Santé Richelieu/Rouville préalablement à la séance ordinaire du 14 septembre 2011.

1.2.2 CEHR (CLD) et MDEIE - Plan de relance suite aux inondations

Compte tenu que les représentations du Conseil économique du Haut-Richelieu (C.L.D.) relativement à la relance du Haut-Richelieu suite aux inondations du printemps sont avancées, la rencontre avec le MDEIE n'est plus nécessaire.

APARTÉ Résultats de l'événement Scol'Arts

Mme Crawford, agente de développement rural, présentera les résultats de l'événement Scol'Arts préalablement à la séance ordinaire.

PVCA2011-09-06

1.2.3 Pacte rural 2007-2014 - Demandes d'aide financière

A) Festival de pyrotechnie Saint-Alex en feux - Demande de versement

Les membres du Comité administratif autorisent le versement de la première et deuxième tranche d'aide financière accordée dans le cadre du Festival de pyrotechnie Saint-Alex en feux.

B) Municipalité de Saint-Alexandre - Dépôt de projet

La municipalité de Saint-Alexandre a déposé un projet dans le cadre de la mise en œuvre du Pacte rural 2007-2014, le tout visant la naturalisation du cours d'eau du parc de la rue Matis. L'admissibilité de ce dossier fait présentement l'objet d'analyse par l'agente de développement rural, Mme Jennifer Crawford et préalablement à la séance ordinaire du Conseil du 14 septembre 2011, le comité formé des membres du Conseil de la M.R.C. et de l'agente de développement rural se réunira pour émettre les recommandations quant à ce projet.

1.2.4 Ratification de contrat - Impression de pochettes touristiques

1450-09-11

Sur proposition du conseiller régional Mme Christiane Marcoux, appuyée par le conseiller régional M. Patrick Bonvouloir,

IL EST RÉSOLU:

D'AUTORISER et de ratifier le contrat d'impression des pochettes touristiques totalisant un montant de 6 470,03\$, taxes incluses, par la firme Imprimerie Marchesseault et fils inc.;

D'AUTORISER les crédits nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE

1.2.5 Nomination - Conseil d'administration du CEHR (CLD)

Les membres du Comité administratif recommandent la nomination de Mme Thérèse Ménard au titre d'administratrice du conseil d'administration du Conseil économique du Haut-Richelieu (CLD) en remplacement de M. Michel Gagnon. Mme Ménard occupera le siège du représentant des travailleurs.

1.2.6 Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu - Représentant du milieu socioéconomique

Dans une missive du 11 août 2011, Mme Line Beauchamp, ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, sollicitait les membres du Conseil de la M.R.C. afin de suggérer deux personnes, préférablement des femmes, pour occuper le siège réservé au «milieu socioéconomique», ce dernier étant actuellement vacant au sein du conseil d'administration du Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu.

CONSIDÉRANT la demande de Mme Line Beauchamp, ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, afin de suggérer deux personnes pour occuper le siège du représentant socioéconomique au sein du conseil d'administration du Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu;

EN CONSÉQUENCE;

1451-09-11

Sur proposition du conseiller régional M. Patrick Bonvouloir, appuyée par le conseiller régional M. Michel Surprenant,

IL EST RÉSOLU:

QUE le Comité administratif de la M.R.C. du Haut-Richelieu suggère les candidatures de Mme Christiane Marcoux et Mme Suzanne Boulais afin d'occuper le siège réservé au milieu socioéconomique au sein du conseil d'administration du Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu.

ADOPTÉE

1.2.7 Implantation de la téléphonie IP

A) Mise en demeure - INCOTEL

Considérant que chaque municipalité a reçu d'INCOTEL une lettre de contestation et mise en demeure, le directeur général dépose le tout pour information. Il est confirmé qu'aucune suite à la mise en demeure n'est intervenue de la part d'INCOTEL et que le projet suit son cours avec la firme VOYSIS IP Solutions.

B) Suivi du dossier

Le directeur général soumet qu'aucune soumission n'a été déposée suite à l'appel d'offres pour la fourniture de lignes téléphoniques via le SEAO. Des vérifications ont été faites auprès de Bell, Telus et Vidéotron pour connaître les motifs ayant généré le défaut d'obtention de soumissions. En ce qui a trait à Bell, considérant qu'ils sont assujettis aux tarifs du CRTC, cette compagnie ne dépose habituellement aucune soumission. Quant à Vidéotron et Telus, ils ne sont pas prêts à desservir le territoire. Le directeur général soumet qu'une proposition a été demandée à Bell et que le contrat devrait intervenir sous peu. Dès que ce dernier sera déposé, le tout sera porté à l'attention des membres du Conseil pour ratification.

1.2.8 Piste cyclable Saint-Jean-sur-Richelieu/Farnham

A) Fermeture du pont du 9^e rang

Le directeur général soumet que le ministère des Transports a procédé à la fermeture de la structure traversant la rivière du Sud-Ouest (9^e Rang - Sainte-Brigide-d'Iberville). Il a par ailleurs installé une passerelle de façon temporaire et les travaux de réparation du pont sont en cours et devraient se finaliser d'ici la fin de l'automne. Cette intervention fait suite à la reprise par le MTQ de l'entretien des ponts se situant dans les emprises ferroviaires abandonnées et dont il est propriétaire.

B) Piste cyclable Saint-Jean-sur-Richelieu / Farnham - Autorisation

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la M.R.C. du Haut-Richelieu a procédé à l'adoption du règlement RM500 concernant les usages, la circulation, le stationnement, les nuisances, les animaux, la propreté, la sécurité, la paix et l'ordre dans les Parcs régionaux du territoire de la Municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu et la gestion;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la M.R.C. souhaite la collaboration des usagers de la motoneige afin de respecter la signalisation et les utilisateurs de cet équipement récréo-touristique de même que les propriétés riveraines;

EN CONSÉQUENCE;

1452-09-11

Sur proposition du conseiller régional M. Patrick Bonvouloir, appuyée par le conseiller régional Mme Christiane Marcoux,

IL EST RÉSOLU:

QUE le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

QUE le Comité administratif de la M.R.C. du Haut-Richelieu renouvelle l'autorisation d'utiliser la piste cyclable Saint-Jean-sur-Richelieu / Farnham pour la saison 2011-2012 pour le Club de Motoneige Les Sabres région d'Iberville, le Club Auto-Neige Appolon et le Club Bonne entente Farnham / Sainte-Brigide, le tout suivant les dispositions du règlement RM500;

DE DEMANDER au Club de Motoneige Les Sabres région d'Iberville de procéder à l'installation de panneaux de signalisation de la vitesse à un maximum de 30 km/h à chaque intersection du tronçon l'Autoroute 35 jusqu'au Rang Kempt et ce, d'ici le 24 décembre 2011;

DE DEMANDER au président du Club de Motoneige Les Sabres région d'Iberville de rencontrer les représentants de la Sûreté municipale de Saint-Jean-sur-Richelieu pour identifier les traverses autorisées à l'intérieur du territoire de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu;

PVCA2011-09-06

Résolution 1452-09-11 - suite

D'AVISER le Club de Motoneige Les Sabres région d'Iberville, le Club Auto-Neige Appolon et le Club Bonne entente Farnham / Sainte-Brigide que la présente autorisation est limitée à la saison 2011-2012 soit, du 1^{er} décembre 2011 au 1^{er} avril 2012;

D'AVISER les trois clubs de motoneige concernés que le Conseil de la M.R.C. du Haut-Richelieu évaluera les résultats de la présente saison afin de reconduire ou non la présente autorisation.

ADOPTÉE

1.3 Gestion intégrée des matières résiduelles

1.3.1 Compo-Haut-Richelieu inc. - Orientations 2012

Les membres du Comité administratif recommandent que les orientations de Compo-Haut-Richelieu inc. pour l'année 2012 se résument comme suit :

- Compo-Haut-Richelieu inc. devra poursuivre ses efforts d'incitation de la population en vue de maintenir ou accroître la participation aux collectes de matières recyclables.
- Compo-Haut-Richelieu inc. devra mettre en place un plan de communication pour suggérer d'autres modes de consommation afin de diminuer l'enfouissement.
- Compo-Haut-Richelieu inc. devra poursuivre la révision du Plan de gestion des matières résiduelles.
- Compo-Haut-Richelieu inc. devra développer un programme visant à augmenter la performance des ICI pour la collecte sélective.
- Compo-Haut-Richelieu inc. devra présenter des alternatives relativement à la gestion des matières putrescibles.

1.3.2 Redevances pour l'élimination des matières résiduelles

Faisant suite à la demande de la M.R.C. du Haut-Richelieu pour obtenir une dispense du paiement de la redevance pour l'élimination des matières résiduelles générées par les inondations de mai et juin 2011, le directeur général dépose le refus du MDDEP. Les membres du Comité administratif demandent d'obtenir certaines précisions quant à la façon dont le MDDEP calculera le tonnage enfoui en 2011 afin de ne pas nuire aux statistiques de performance du territoire pour le détournement des matières à enfouir qui seraient faussées par les inondations.

1.3.3 Dépôt du rapport d'activités 2010 modifié de CHR

Le directeur général soumet qu'une modification a été apportée au rapport d'activités 2010 de Compo-Haut-Richelieu inc.. La version transmise aux municipalités est déjà corrigée. Le tout est soumis pour information.

1.4 Schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie

1.4.1 Prévention incendie - Orientations

Préalablement à la séance ordinaire, les membres du Conseil discuteront des alternatives à envisager quant aux activités de prévention incendie considérant que l'entente intermunicipale avec la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu prend fin le 8 septembre 2011.

1.4.2 GPI - Offre de services

Le directeur général dépose une offre de services de Gestion prévention incendie (GPI) pour la réalisation de travaux en prévention incendie au sein des 13 municipalités périurbaines. La proposition se chiffre à 94 500\$ pour une période de 12 mois. Les membres demandent de vérifier la finalité de ce prix.

1.4.3 Coordonnateur à la mise en œuvre du SCRI

Le directeur général soumet que le dépôt des curriculum vitae pour combler le poste de coordonnateur à la mise en œuvre du schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie se termine le 23 septembre 2011. Mme Christiane Marcoux de même que MM. Patrick Bonvouloir, Michel Surprenant et Serges Lafrance constitueront le comité de sélection avec le directeur général.

2.0 FONCTIONNEMENT

2.1 Finances

2.1.1 Comptes - Factures

Les membres du Comité administratif recommandent l'entérinement des comptes et factures dont la liste fera partie intégrante des documents acheminés à chacun des membres en préparation de la séance ordinaire du 14 septembre prochain.

2.1.2 CDC du Haut-Richelieu - Adhésion

Les membres du Comité administratif réfèrent à chaque municipalité locale la décision d'adhérer à titre de membre du CDC du Haut-Richelieu.

2.1.3 Opération Nez rouge du Haut-Richelieu, édition 2011 - Aide financière

1453-09-11 Sur proposition du conseiller régional M. Michel Surprenant, appuyée par le conseiller régional M. Serges Lafrance,

IL EST RÉSOLU:

QUE le Comité administratif de la M.R.C. du Haut-Richelieu autorise le versement d'une somme de 200\$ à titre de contribution financière de la M.R.C. du Haut-Richelieu dans le cadre d'Opération Nez rouge du Haut-Richelieu, édition 2011;

D'AUTORISER les crédits nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE

2.1.4 Assurances collectives - Regroupement

Le directeur général soumet qu'un changement de regroupement devrait possiblement intervenir en ce qui a trait aux assurances collectives. Des informations complémentaires seront reçues d'ici une semaine quant à l'impact de ce changement. S'il est recommandé, une résolution de transfert de groupe devra être entérinée par les membres du Conseil de la M.R.C..

2.1.5 Convention collective de travail

A) Déléguée

CONSIDÉRANT QUE la convention collective de travail des employés(ées) de la M.R.C. du Haut-Richelieu vient à échéance le 31 décembre 2011;

EN CONSÉQUENCE;

1454-09-11 Sur proposition du conseiller régional M. Patrick Bonvouloir, appuyée par le conseiller régional M. Michel Surprenant,

IL EST RÉSOLU:

DE mandater Mme Christiane Marcoux afin de représenter la M.R.C. du Haut-Richelieu dans le cadre des négociations à intervenir avec le Syndicat des travailleuses et travailleurs de la M.R.C. du Haut-Richelieu (C.S.N.);

D'AUTORISER les crédits nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE

PVCA2011-09-06

B) Mandat

1455-09-11

Sur proposition du conseiller régional M. Patrick Bonvouloir, appuyée par le conseiller régional M. Michel Surprenant,

IL EST RÉSOLU:

D'AUTORISER le directeur général à retenir, au besoin, les services de Me Richard Coutu de la firme Bélanger Sauvé dans le cadre de négociations à intervenir avec le Syndicat des travailleuses et travailleurs de la M.R.C. du Haut-Richelieu (C.S.N.);

D'AUTORISER les crédits nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE

2.2 Fonctionnement - Divers

2.2.1 Livres de prestige

Le directeur général soumet que le photographe professionnel, M. Denis Tremblay, a offert 334 calendriers universels, 333 livres de l'édition «Vision panoramique du Haut-Richelieu» et 333 livres de l'édition «Saint-Jean-sur-Richelieu 360° ville et région» à 8\$ chacun. L'offre a été transmise à chacune des municipalités du territoire. Les membres du Comité administratif laissent chaque municipalité décider de l'acquisition de ces volumes.

2.2.2 Demandes d'appui

A) OBV - Financement

Les membres du Comité administratif ne recommandent pas d'appuyer les démarches de l'Organisme de bassin versant (OBV) de la baie Missisquoi et l'OBV de la Yamaska relativement à une demande d'augmentation du financement statutaire des OBV du Québec et la mise sur pied de programmes de financement du gouvernement pour la mise en œuvre des Plans directeurs de l'eau puisque ces organismes ont été créés par le gouvernement.

B) M.R.C. Rimouski-Neigette - Véhicules hors route

Les membres du Comité administratif ne croient pas opportun d'appuyer les démarches de la M.R.C. Rimouski-Neigette quant à la réglementation des heures de circulation des véhicules hors route.

C) M.R.C. de Rouville - Exonération de responsabilité - Sécurité incendie

Les membres du Comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à appuyer les démarches de la M.R.C. de Rouville afin que le ministre de la Sécurité publique mette en place un service de contentieux dont le mandat serait de prendre en charge le support juridique nécessaire dans les cas de poursuites visant à démontrer l'exonération de responsabilité prévue à l'article 47 de la Loi sur la sécurité incendie pour les municipalités poursuivies.

D) Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu - Complexes multisports

Les membres du Comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à appuyer les démarches de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu visant l'obtention de subvention du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives - phase II en ce qui a trait à la réalisation du projet de complexe multisports.

2.2.3 Fermeture des bureaux pour la période des Fêtes 2011-2012

1456-09-11

Sur proposition du conseiller régional Mme Christiane Marcoux, appuyée par le conseiller régional M. Michel Surprenant,

IL EST RÉSOLU:

D'AUTORISER la fermeture des bureaux de la M.R.C. du Haut-Richelieu pour la période des Fêtes 2011-2012 à compter du jeudi 22 décembre 2011, 8h30, au mercredi 4 janvier 2012, 16h30 soit;

PVCA2011-09-06

Résolution 1456-09-11 - suite

22/12/11 (jeudi)	Congé sans solde
23/12/11 (vendredi)	Congé férié reporté (24/12/11)
26/12/11 (lundi)	Congé férié
27/12/11 (mardi)	Congé férié reporté (25/12/11)
28/12/11 (mercredi)	Congé sans solde
29/12/11 (jeudi)	Congé sans solde
30/12/11 (vendredi)	Congé férié reporté (31/12/11)
02/01/12 (lundi)	Congé férié
03/01/12 (mardi)	Congé férié reporté (01/01/12)
04/01/12 (mercredi)	Congé sans solde

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à signer une lettre d'entente à cet effet avec le Syndicat des travailleuses et travailleurs de la M.R.C. du Haut-Richelieu (C.S.N.).

ADOPTÉE

Le directeur général soumet aux membres que les employés acceptent quatre (4) jours de congé sans solde.

3.0 COURS D'EAU

3.1 Coordonnateur de cours d'eau - Entente intermunicipale

Le directeur général informe les membres du Comité administratif que la M.R.C. des Jardins-de-Napierville a décidé de se retirer de la proposition d'entente intermunicipale relative au partage d'une ressource pour la gestion des cours d'eau. En conséquence, les membres du Conseil discuteront des orientations possibles préalablement à la séance ordinaire du 14 septembre 2011.

3.2 Ruisseau Barré branche 1A - Mont-Saint-Grégoire - Adoption du règlement 472

Les membres du Comité administratif recommandent l'adoption du règlement 472.

3.3 Ruisseau Barré branche 1B - Mont-Saint-Grégoire - Adoption du règlement 473

Les membres du Comité administratif recommandent l'adoption du règlement 473.

3.4 Digues et stations de pompage de la Rivière du Sud

A) Digues Lamoureux et Rang des Côtes - Henryville et Saint-Georges-de-Clarenceville

Les membres du Comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à procéder à la nomination de M. Lucien Méthé de la firme BMI experts-conseils inc. pour agir dans le dossier cité en titre, autoriser les démarches nécessaires relatives aux travaux de consolidation de la digue Lamoureux (secteur MacFie) par le remblaiement de la digue, la stabilisation du pied du talus des digues Lamoureux et Rang des Côtes par l'aménagement de perrés, autoriser les appels d'offres, les travaux et le dépôt de la demande de certificat d'autorisation du MDDEP par le directeur général.

B) Digue Humeniuk et canal intérieur - Henryville et Saint-Georges-de-Clarenceville

Les membres du Comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à procéder à la nomination de M. Lucien Méthé de la firme BMI experts-conseils inc. pour agir dans le dossier cité en titre, autoriser les démarches nécessaires relatives aux travaux de consolidation de la digue Humeniuk par l'aménagement du canal intérieur, autoriser les appels d'offres, les travaux et le dépôt de la demande de certificat d'autorisation du MDDEP par le directeur général.

C) Digues Melaven et Faddentown et canaux intérieurs - Henryville

Les membres du Comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à procéder à la nomination de M. Lucien Méthé de la firme BMI experts-conseils inc. pour agir dans le dossier cité en titre, autoriser les démarches nécessaires relatives aux travaux de consolidation des digues par l'aménagement des canaux intérieurs, autoriser les appels d'offres, les travaux et le dépôt de la demande de certificat d'autorisation du MDDEP par le directeur général.

D) Autorisation à répartir

Les membres du Comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à autoriser la répartition du coût des travaux requis concernant la consolidation des digues Lamoureux, Rang des Côtes, Humeniuk, Melaven, Faddentown et leurs canaux intérieurs.

**3.5 Rivière du Sud-Ouest, branche 28 -
Sainte-Brigide-d'Iberville et Farnham**

Le directeur général dépose la réponse de la M.R.C. de Brome-Missisquoi refusant de payer les frais encourus pour les dommages causés par les barrages de castors. Les membres du Comité administratif demandent de convoquer un bureau des délégués des M.R.C. de Brome-Missisquoi et du Haut-Richelieu pour discuter de la problématique des castors dans la branche 28 de la Rivière du Sud-Ouest.

4.0 VARIA

4.1 Subvention du MCCCCF

Mme Christiane Marcoux explique qu'une possibilité de subvention totale de 150 000\$ pourrait être obtenue du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine au cours des trois prochaines années. Une rencontre interviendra d'ici la fin octobre pour analyser les possibilités d'obtention de cette subvention via le Conseil économique du Haut-Richelieu (CLD). À suivre.

4.2 Rampe d'accès du siège social

Le directeur général soumet que M. Carazzato, architecte, analyse les scénarios possibles pour couvrir la rampe d'accès du siège social afin d'éviter les chutes de glace. Les propositions seront déposées le 7 septembre prochain. Les travaux devraient être en mesure de se réaliser d'ici l'automne. À suivre.

5.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

6.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

1457-09-11 Sur proposition du conseiller régional M. Michel Surprenant, appuyée par le conseiller régional Mme Christiane Marcoux,

IL EST RÉSOLU:

DE LEVER la présente séance ordinaire du Comité administratif de la M.R.C. du Haut-Richelieu, ce 6 septembre 2011.

ADOPTÉE

Gilles Dolbec,
préfet

Joane Saulnier,
directeur général et secrétaire-trésorier